



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## TGV Rhin Rhône

Question écrite n° 43629

### Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la liaison possible entre Strasbourg et le Midi de la France. L'association Trans Europe TVG Rhin - Rhône - Méditerranée suggère de profiter de l'ouverture de la desserte prévue entre Dijon et la Méditerranée pour prolonger en juin 2001 la liaison TGV jusqu'à Strasbourg en empruntant les lignes actuelles. Ce dispositif pourrait initier la desserte du futur TGV Rhin-Rhône à l'instar des dessertes du type Paris-Nice ou Paris-Perpignan. Il lui demande quelles mesures prévoit de prendre le gouvernement à ce sujet.

### Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement est très attaché au développement du transport ferroviaire et donc à la qualité du réseau, des dessertes et du service rendu aux usagers. Par la loi d'orientation des transports intérieurs de 1982, la SNCF est dotée d'une large autonomie de gestion afin d'assurer les services ferroviaires sur le réseau ferré national dans les meilleures conditions pour les usagers, compte tenu des moyens dont elle dispose et des équilibres financiers qu'elle doit atteindre. L'entreprise publique indique qu'au mois de juin 2001, tout le matériel TGV sera utilisé et qu'il ne lui paraît pas possible pour l'instant de libérer des rames pour assurer le prolongement d'une desserte Marseille ou Montpellier-Lyon, sur un parcours aussi long que Lyon-Strasbourg et retour. De plus, la mise en service d'un TGV entre Strasbourg et Lyon n'entraînerait pas de gain de temps appréciable sur ce parcours. La SNCF étudie donc l'aménagement de correspondances optimisées à Lyon entre les trains Corail desservant Strasbourg et les TGV Méditerranée. Ce type de desserte permettra de gagner plus de deux heures sur un trajet tel que Mulhouse-Nice. La desserte par trains de nuit entre Strasbourg et Nice, qui semble être la solution la plus adaptée pour une telle longueur de trajet, sera maintenue et améliorée. En effet, afin d'enrayer la baisse de trafic des trains de nuit, la SNCF a choisi de réaménager son offre de nuit sur l'ensemble du réseau. Il s'agit de proposer, là où le volume le justifie, des trains où la qualité de service sera nettement améliorée, par l'engagement de matériel rénovés ou neufs et par la suppression des arrêts intermédiaires les moins fréquentés afin d'offrir à la clientèle de meilleurs horaires et de lui assurer une sûreté accrue et une plus grande tranquillité.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Gerin](#)

**Circonscription :** Rhône (14<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43629

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 mars 2000, page 1743

**Réponse publiée le** : 7 août 2000, page 4727